



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00017

Numéro SIREN : 808 851 604

Nom ou dénomination : AVANTI

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2015 sous le numéro de dépôt A2015/001443

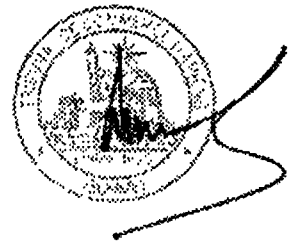
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... AMIENS



287679

Dénomination : AVANTI
Adresse : Zone Industrielle Henry Potez 80300 Albert -FRANCE-
n° de gestion : 2015B00017
n° d'identification : 808 851 604
n° de dépôt : A2015/001443
Date du dépôt : 20/04/2015

Pièce : Décision(s) du président du 24/03/2015



287679

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
.....
AMIENS

BLERY SELARL
5 Rue DE LA SOURCE BP 70043
Case 78
80082 AMIENS CEDEX 2

Nos références : n° de dépôt : **A2015/001443**
n° de gestion : **2015B00017**
n° SIREN : **808 851 604 RCS Amiens**

CERTIFICAT DE DEPOT D'ACTES

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 20/04/2015 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société de :

AVANTI - Société par actions simplifiée
Zone Industrielle Henry Potez 80300 Albert -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
Décision(s) du président du 24/03/2015 (1 exemplaire)

Concernant les événements RCS suivants :
Modification relative aux dirigeants d'une société

Fait à Amiens, le 20/04/2015

Le Greffier



AVANTI

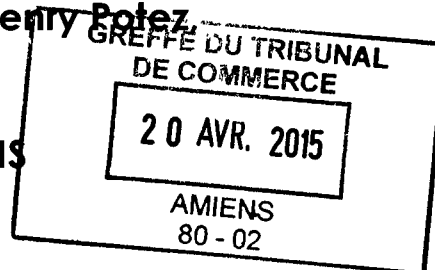
Société par actions simplifiée

Au capital de 4 000 euros

Siège social : Zone Industrielle Henry Potez

80300 ALBERT

808 851 604 RCS AMIENS



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

DU 24 MARS 2015

L'An Deux Mil Quinze,
Le Vingt Quatre Mars,
A Vingt Heures,

Monsieur Vicente HERNANDEZ, agissant en qualité de Président de la société AVANTI sus-désignée,

Nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Pierre NEUVILLE

Né le 9 août 1981, à ARRAS (62), de nationalité française,
Demeurant 6 rue Neuve, à QUERRIEU (80115)

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Pierre NEUVILLE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux statuts, Monsieur Pierre NEUVILLE aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Pierre NEUVILLE ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

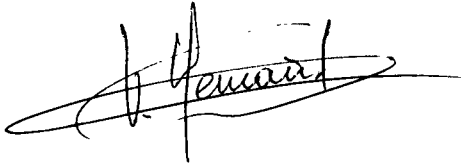
V4

P.N

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Le Président

M. Vicente HERNANDEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vicente Hernandez', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Le Directeur Général

M. Pierre NEUVILLE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, vertical, looped scribble.

Bon pour acceptation
de fonction -



N° 10408 * 14

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Formulaire obligatoire en vertu de l'article 639 du Code général des impôts



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2759

@internet-DGFIP
Cachet du service

SE AMIENS SUD-OUEST
DÉPARTEMENT D'ENREGIS

CESSION DE DROITS SOCIAUX

NON CONSTATÉE PAR UN ACTE À DÉCLARER OBLIGATOIREMENT
(ART. 639, 653, 662-3° ET 726 DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS)

DATE DE LA CESSION _____

CÉDANT

M. M^{me} HERNANDEZ _____ VICENTE _____
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE 27/04/1947 DÉPARTEMENT _____ COMMUNE IESPAGNE
 (ou pays)
 M. M^{me} _____
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE _____ DÉPARTEMENT _____ COMMUNE _____
 (ou pays)
 RÉGIME MATRIMONIAL _____
 SOCIÉTÉ : FORME _____ DÉNOMINATION _____
 N° SIREN _____ CODE ACTIVITÉ _____
 ADRESSE OU SIÈGE : N° 19 VOIE (rue) IRUE NOM DE LA VOIE IDU GENERAL LECLERC
 CODE POSTAL 18,0,3,0,0 COMMUNE DERNANCOURT
 ADRESSE DU SERVICE DES IMPÔTS dont dépend le cédant pour la déclaration de ses revenus ou bénéfices ⁽¹⁾ _____

CESSIONNAIRE

M. M^{me} NEUVILLE _____ PIERRE _____
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE 09/08/1981 DÉPARTEMENT 6,2 COMMUNE LARRAS
 (ou pays)
 M. M^{me} _____
 NOM DE NAISSANCE PRÉNOMS NOM DU CONJOINT
 NAISSANCE : DATE _____ DÉPARTEMENT _____ COMMUNE _____
 (ou pays)
 RÉGIME MATRIMONIAL _____
 SOCIÉTÉ : FORME _____ DÉNOMINATION _____
 N° SIREN _____ CODE ACTIVITÉ _____
 ADRESSE OU SIÈGE : N° 16 VOIE (rue) IRUE NOM DE LA VOIE INEUVE
 CODE POSTAL 18,0,1,1,5 COMMUNE QUERRIEU

DROITS SOCIAUX CÉDÉS

FORME ET DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ LSAS AVANTI
 SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ ZONE INDUSTRIELLE HENRY POTEZ 80300 ALBERT
 N° SIREN DU PRINCIPAL ÉTABLISSEMENT _____
 SOCIÉTÉ À PRÉPONDÉRANCE IMMOBILIÈRE : OUI NON
 NATURE DES BIENS REPRÉSENTÉS PAR LES DROITS SOCIAUX CÉDÉS ACTIONS
 NOMBRE TOTAL DE DROITS SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ 14000
 DATE DE LA RÉALISATION DÉFINITIVE DE L'APPORT DE CES BIENS A LA SOCIÉTÉ _____
 NOMBRE ET NUMÉROS DES DROITS SOCIAUX CÉDÉS 12000
 MOTIF D'EXONÉRATION OU DE NON-TAXATION DE LA PLUS-VALUE ⁽²⁾ _____

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

NOM ET ADRESSE DU PRÉCÉDENT PROPRIÉTAIRE ⁽¹⁾ _____
 DATE ET NATURE DE LA MUTATION ⁽³⁾ _____
 PRIX D'ACQUISITION ⁽¹⁾ _____ €

BASE TAXABLE ⁽¹⁾ MODE DE PAIEMENT

2.000,00 € - 0,00 € = 2.000,00 €
 Prix + charges ou valeur réelle Abattement Base nette taxable

CERTIFIÉ EXACT,
 LE 23/03/2015
 À AMIENS
 SIGNATURE(S) DU CÉDANT ET/OU DU CESSIONNAIRE

- Cocher la case correspondant au mode de paiement choisi
- Établir le chèque bancaire ou postal à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC (sans autre indication)

<input type="checkbox"/>	NUMÉRAIRE
<input type="checkbox"/>	CHEQUE BANCAIRE OU POSTAL
<input type="checkbox"/>	VIREMENT DIRECT BANQUE DE FRANCE
<input type="checkbox"/>	AUTRE

⁽¹⁾ Renseignements à fournir obligatoirement (CG, Annexe II art 74 SI)
⁽²⁾ Uniquement pour les sociétés à prépondérance immobilière Cf notice au verso (cadre 5)
⁽³⁾ Indiquer la date du décès s'il s'agit d'un bien acquis à titre gratuit
⁽⁴⁾ Cf notice au verso (cadre 2)

2014 01 50042 PO - Janvier 2014 - 158 971

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.